

Res
HJ13
A29c
1991

le 26 février 1991

Le budget en bref

Canada 

AVANT-PROPOS

Dans mes budgets précédents, j'ai mis en oeuvre un large éventail de réformes fondamentales en matière économique et financière. Ce budget propose d'autres initiatives de grande envergure.

- Il s'attaque avec détermination à nos problèmes financiers.
- Il impose une discipline rigoureuse aux dépenses gouvernementales.
- Il exige des restrictions énergiques des activités du secteur public.
- Il trace clairement la voie qui mènera à la réduction de l'inflation et à la baisse des taux d'intérêt.

Il vise à convaincre les Canadiens que nous nous attaquons directement aux problèmes économiques et financiers de l'heure.

Il montre clairement la voie dans laquelle nous devons nous orienter pour relever les défis plus fondamentaux qui menacent la compétitivité de notre économie, tout en tenant compte des besoins des personnes les plus nécessiteuses.

Nos politiques ont posé des défis aux Canadiens et au gouvernement lui-même. Cependant, elles sont indispensables pour aider notre pays à gérer les risques et à exploiter les possibilités que présente une économie mondiale en évolution rapide.

Quand les temps sont difficiles, il est facile de perdre le sens des perspectives ainsi que la confiance. Pourtant, c'est en période de difficultés qu'une vision claire et réaliste est la plus nécessaire pour rétablir la confiance et tracer la voie du bon sens qui mènera à la reprise.

Notre pays a le sens de l'adaptation et est plein de ressources. Un Canada plus fort, plus confiant pourra

être nôtre, pourvu que nous soyons disposés à y mettre le travail qu'il faut.

Nous voulons tous que le Canada soit fort, uni et prospère. Notre **Plan de reprise économique** nous aidera à atteindre cet objectif.

A handwritten signature in black ink, reading "Michael Wilson". The signature is written in a cursive, flowing style.

L'honorable Michael H. Wilson
Ministre des Finances

LE PLAN DE REPRISE ÉCONOMIQUE

Le budget expose le **Plan de reprise économique** du gouvernement. Il vise non seulement à faire de la récession un mauvais souvenir, mais aussi à nous propulser dans une ère de croissance durable et de prospérité nouvelle.

La clé de la reprise, c'est la réduction des taux d'intérêt. Cet objectif sera atteint grâce aux mesures suivantes.

- **Des objectifs clairs et réalisables de réduction de l'inflation ont été établis de manière à ramener l'inflation à 2 pour cent d'ici la fin de 1995.**
- **Les finances publiques seront mises sur la voie de l'équilibre budgétaire.** Le Plan de contrôle des dépenses actuel sera prolongé et appuyé par un plafonnement légiféré des dépenses de programmes. Toutes les recettes provenant de la Taxe sur les produits et services et de la privatisation seront versées à un Fonds de service et de réduction de la dette.
- **Le fonctionnement de l'État, y compris les traitements, seront soumis à des restrictions sévères.**

Ces mesures permettront d'atteindre des objectifs financiers clés :

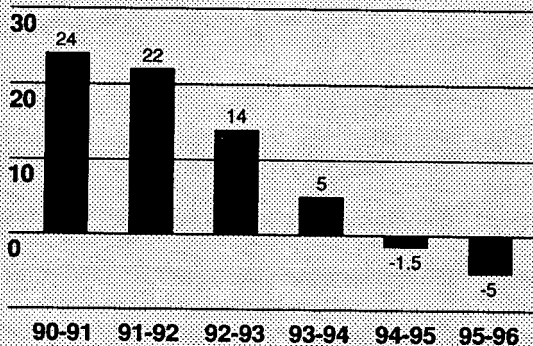
- Les nouveaux emprunts fédéraux sur les marchés financiers seront éliminés après 1993-94.
- La croissance des dépenses de programmes sera limitée à 3 pour cent en moyenne par an, après 1991-92.
- Le déficit sera maintenu à \$30.5 milliards cette année et l'an prochain, malgré les pressions découlant de la récession. En

1992-93, grâce à la reprise et à la baisse des taux d'intérêt, le déficit descendra sous les \$25 milliards pour la première fois en dix ans.

Le budget établira un meilleur équilibre entre la politique financière et la politique monétaire. Cela favorisera une réduction des taux d'intérêt et un regain de confiance, deux ingrédients essentiels à la reprise économique.

Graphique 1
Besoins financiers¹
1990-91 à 1995-96

milliard de dollars



¹ Compte non tenu des opérations de change.

REGARDER LES RÉALITÉS ÉCONOMIQUES EN FACE

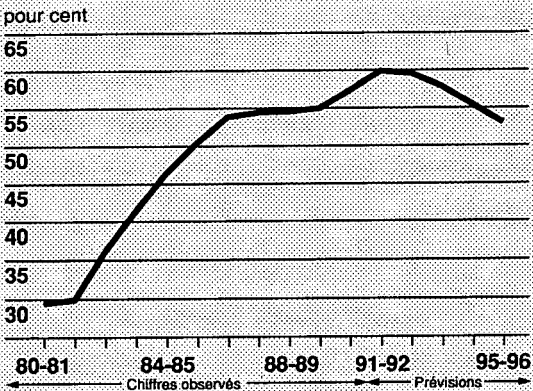
Le budget tient compte des difficultés économiques actuelles. Quoique les dépenses de programmes seront contrôlées rigoureusement à moyen terme, elles augmenteront de 6.9 pour cent en 1991-92. Plus des 80 pour cent de leur croissance seront consacrées à l'aide aux chômeurs, aux personnes âgées et aux agriculteurs en difficulté, ainsi qu'au soutien du rôle que joue le Canada dans le golfe Persique.

Parallèlement, le **Plan de reprise économique** répond à la nécessité d'agir avec rigueur et détermination pour régler les problèmes économiques et financiers

fondamentaux du Canada. On demande aux Canadiens de partager le fardeau des restrictions afin d'assurer une reprise durable.

Il fut un temps où les périodes de faiblesse économique étaient l'occasion pour les ministres des Finances d'injecter des fonds dans l'économie, de dépenser davantage pour les programmes et de ne pas s'inquiéter autant de la situation financière de l'État. Cependant, à cette époque, les Canadiens n'étaient pas confrontés à des déficits élevés persistants, à une dette publique considérable et aux dommages que l'économie ne manquerait pas de subir si on négligeait ces problèmes. Pendant la dernière récession, le déficit du Canada a doublé pour passer de \$14 à \$28 milliards. Nous sommes encore aux prises avec les problèmes engendrés par cette situation.

Graphique 2
Ratio dette/PIB:
1980-81 à 1995-96



La dette publique atteindra \$400 milliards vers le milieu de l'année – à peu près \$15,000 pour chaque femme, homme, enfant au Canada. À eux seuls, les intérêts de la dette engouffreront plus de \$43 milliards l'an prochain – plus que nous

dépensons pour la sécurité de la vieillesse, l'assurance-chômage et les allocations familiales réunies.

Si nous ne faisons rien, le déficit serait sensiblement plus élevé que prévu au cours des cinq prochaines années et la dette publique augmenterait d'au moins \$25 milliards de plus. Cela irait directement à l'encontre de nos objectifs essentiels : réduire l'inflation, abaisser les taux d'intérêt et les impôts, stimuler les investissements privés créateurs d'emplois et renforcer la confiance économique – tout cela pour nous doter d'une économie plus forte et d'un pays mieux en mesure de répondre aux besoins des Canadiens.

DES MESURES PRÉPARANT LA REPRISE ET LA PROSPÉRITÉ

Le **Plan de reprise économique** renforce la confiance et la certitude en rétablissant la stabilité financière du gouvernement. Les restrictions de dépenses et les mesures d'amélioration de l'efficacité de ce budget permettront d'économiser près de \$15 milliards en cinq ans.

Prolongation du Plan de contrôle des dépenses

Le budget de 1990 avait instauré un Plan de contrôle des dépenses sur deux ans qui touchait un large éventail de dépenses publiques, à certaines exceptions importantes près. Ce Plan sera prolongé. Des exceptions continueront d'être prévues pour les régimes destinés aux personnes âgées, aux familles et aux anciens combattants, pour l'assurance-chômage, ainsi que pour la péréquation et les transferts du Régime d'assistance publique du Canada aux provinces à revenu plus faible. Les programmes destinés aux Indiens et aux Inuit ne seront pas touchés non plus.

Dans le cadre du Plan de contrôle des dépenses :

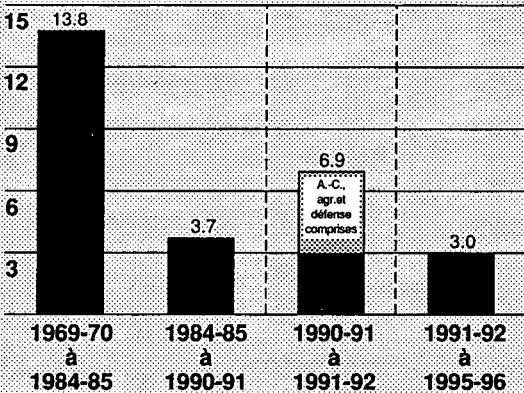
- Le plafond de 5 pour cent imposé actuellement à la croissance des paiements du Régime

d'assistance publique du Canada aux provinces financièrement plus fortes que sont l'Ontario, la Colombie-Britannique et l'Alberta sera prolongé d'encore trois ans.

- Le gel qui s'applique actuellement aux transferts monétaires et fiscaux par habitant aux provinces dans le cadre du Financement des programmes établis sera également maintenu jusqu'en 1994-95. Ces transferts continueront d'augmenter au même rythme que la population provinciale.
- Un certain nombre d'autres programmes demeureront gelés, notamment les paiements découlant de la *Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique*, les sommes versées à Téléfilm Canada et le financement des prêts à des conditions de faveur de la Société pour l'expansion des exportations.
- Les programmes scientifiques et technologiques et les paiements en espèces au titre de l'Aide publique au développement augmenteront de 3 pour cent par année.

Graphique 3
Croissance des dépenses de programmes

pour cent – croissance annuelle moyenne



- La réduction de 15 pour cent appliquée actuellement aux crédits prévus pour les nouveaux logements sociaux sera maintenue.
- Les subventions et contributions aux entreprises, aux groupes d'intérêts et aux particuliers seront réduites de \$75 millions l'an prochain et de \$125 millions par la suite.

Les programmes qui ne sont pas touchés par la prolongation du Plan de contrôle des dépenses, représentant 60 pour cent des dépenses de programmes, progresseront à un rythme annuel moyen de 3.9 pour cent entre 1991-92 et 1995-96. Les autres dépenses de programmes augmenteront à un taux annuel moyen de 1.7 pour cent.

Un certain nombre de décisions récentes sont réexaminées.

- La contribution annoncée antérieurement de \$88 millions à la Maison d'opéra du Ballet de Toronto sera retirée.
- Les dépenses relatives au Plan vert seront étalées sur six ans au lieu de cinq.
- Les fonds prévus pour la Planification de l'emploi seront réduits de \$100 millions en 1991-92.
- La provision d'aide financière prévue pour la construction de salles de concert à Edmonton et à Montréal sera retardée.
- La mise sur pied de l'Institut de recherches culturelles de Montréal sera retardée.

Réforme de la gestion de l'administration fédérale

Les frais de fonctionnement du gouvernement sont soumis à des restrictions rigoureuses depuis 1984, diminuant même en termes réels. Ce résultat a été obtenu grâce à la réduction de la Fonction publique, à l'élimination de programmes et à l'amélioration de l'efficacité.

D'autres mesures sont prises afin de comprimer les coûts et d'améliorer l'efficacité.

- Le traitement ministériel du Premier ministre et des membres du Cabinet sera gelé pour un an.
- Les budgets salariaux des ministères ne seront pas rajustés en 1991-92 en fonction des hausses de coûts pouvant découler des nouvelles conventions collectives. Les hausses éventuelles devront être absorbées sur les budgets existants des ministères. Chaque hausse de 1 pour cent des règlements salariaux moyens dans la Fonction publique pourrait entraîner la perte d'environ 2,000 emplois.
- Au cours des trois prochaines années, le gouvernement n'est pas disposé à envisager des hausses de traitements supérieures à 3 pour cent à taux annuels.
- Les taux d'augmentations salariales des cadres supérieurs de la Fonction publique, des sous-ministres et des dirigeants des sociétés d'État seront limités à un niveau ne dépassant pas la moyenne des règlements négociés dans la Fonction publique fédérale.
- Les traitements des députés et sénateurs, qui augmentent actuellement au rythme de l'inflation diminuée de 1 pour cent, s'accroîtront désormais à un taux égal au produit de cette formule ou à la moyenne des règlements négociés dans la Fonction publique, le moindre des deux taux étant applicable.
- Des niveaux de gestion seront éliminés et le nombre de cadres supérieurs dans la Fonction publique sera réduit de 10 pour cent.
- Les budgets d'immobilisations et de fonctionnement, traitements exclus, seront gelés aux niveaux de 1990-91 et leur croissance sera sévèrement limitée ensuite.

Ces restrictions et mesures d'amélioration de l'efficacité produiront des économies de \$3.6 milliards au cours des cinq prochaines années.

Politique salariale

Le maintien des restrictions salariales est un élément clé du **Plan de reprise économique**. Il contribue au redressement financier et à l'atténuation des tensions inflationnistes. Des restrictions salariales sont également nécessaires aux niveaux provincial et municipal, où les règlements salariaux ont été supérieurs à l'inflation. Certaines provinces ont déjà adopté des programmes visant à limiter les hausses de traitements de leurs employés. Il faut absolument que toutes les provinces emboîtent le pas.

La réduction des tensions salariales dans le secteur privé contribuera aussi à abaisser les coûts, à améliorer notre compétitivité et à faire baisser tant l'inflation que les taux d'intérêt. Il en résultera une croissance plus rapide, de nouveaux emplois et des revenus plus élevés.

Autres initiatives pour l'amélioration de la gestion et de l'efficacité

Un certain nombre d'autres mesures sont prises afin de rationaliser les activités gouvernementales et de promouvoir l'efficacité. Le ministère du Revenu national prendra des dispositions pour améliorer la perception des recettes fiscales. Des changements seront également effectués pour permettre de recouvrer les sommes dues à l'État sur les remboursements d'impôt. De nouvelles mesures de recouvrement des coûts seront mises en place dans les services de transport et à la frontière.

Privatisation et sociétés d'État

Depuis 1984, le gouvernement a privatisé ou dissous plus de 20 sociétés d'État. Pétro-Canada, Télésat Canada et CN Exploration seront privatisées. L'Administration du pétrole et du gaz des terres du Canada sera dissoute et ses responsabilités,

transférées à d'autres ministères. La Corporation Pétro-Canada pour l'assistance internationale sera dissoute.

Le recours aux Organismes de services spéciaux sera étendu dans le but d'améliorer l'efficacité et de réduire les coûts. Parmi les organismes ou fonctions ainsi convertis figurent la Commission canadienne des grains, la Surveillance des hippodromes et la Direction générale de la propriété intellectuelle relevant du ministère de la Consommation et des Corporations.

Les fonctions du Bureau de la privatisation et des Affaires réglementaires seront confiées à d'autres ministères. Les opérations actuelles ou futures de privatisation seront dirigées par le ministère des Finances, sous la responsabilité du ministre d'État aux Finances et à la Privatisation.

Plafonds de dépenses légiférés

Pour donner aux Canadiens des assurances encore plus grandes que les dépenses de programmes seront gérées de manière rigoureuse à l'avenir, un plafonnement des dépenses de programmes sera imposé par la loi au cours des cinq prochains exercices.

L'inscription de ces plafonds dans la loi garantira le respect des objectifs exposés dans le budget en matière de dépenses de programmes. Cette loi modifiera sensiblement la manière dont le gouvernement gère ses dépenses. Le gouvernement mènera des consultations au sujet de la forme précise que ces mesures importantes devraient prendre.

Affectation du produit de la TPS à la réduction du déficit

Pour tenir compte des préoccupations du public, qui craint que la Taxe sur les produits et services ne serve à financer de nouvelles dépenses plutôt qu'à réduire le déficit, une garantie supplémentaire sera fournie.

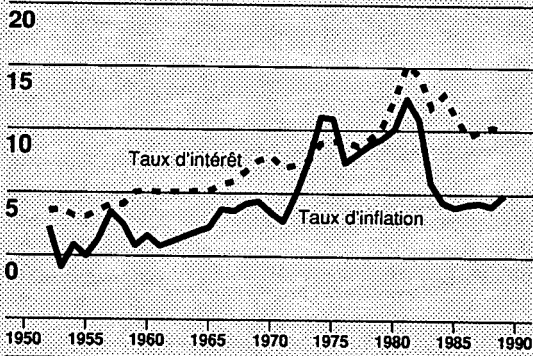
Toutes les recettes de la TPS seront affectées uniquement à l'effort de ralentissement de la dette publique. À cette fin, des mesures législatives établiront un Fonds de service et de réduction de la dette auquel seront versées toutes les recettes de la TPS, ainsi que le produit des privatisations et les contributions des particuliers et des entreprises.

Établissement d'objectifs nationaux de réduction de l'inflation

Le gouvernement et la Banque du Canada se sont clairement engagés à stabiliser les prix de manière à promouvoir une croissance stable, l'équité et la prospérité au Canada. À cette fin, le **Plan de reprise économique** établit des objectifs intermédiaires en matière d'inflation qui seront autant de jalons sur la voie de la stabilité des prix. Le gouvernement est déterminé à ramener progressivement l'inflation à 2 pour cent d'ici 1995.

Graphique 4
Inflation et rendement des obligations
à long terme du gouvernement du Canada

pour cent



Mesures touchant les recettes

Financement de l'assurance-chômage

Pour éviter que des problèmes de dette ne s'accumulent au Compte d'assurance-chômage, des mesures seront prises pour assurer l'autofinance-

ment de ce compte. Le taux des cotisations d'assurance-chômage augmentera de 55 cents par \$100 de gains assurables pour passer à \$2.80 pour les employés. Il passera à \$3.92 pour les employeurs. Ces mesures entreront en vigueur le 1er juillet 1991. Le coût hebdomadaire, après impôt, de la hausse sera de \$2.70 pour les employés gagnant le maximum des gains assurables.

Relèvement des taxes sur le tabac

Pour obtenir des recettes supplémentaires et contribuer à dissuader les jeunes Canadiens de commencer à fumer, la taxe d'accise sur les cigarettes augmente de trois cents par cigarette. Elle est majorée en proportion sur les autres produits du tabac. Cette mesure, qui complète la stratégie nationale de lutte contre le tabagisme suivie par le gouvernement, devrait réduire de 100,000 le nombre d'adolescents qui fument.

Aide aux Canadiens handicapés

Depuis 1984, le gouvernement a pris des mesures importantes afin de promouvoir l'égalité des chances des Canadiens affligés d'un handicap. Le Premier ministre a nommé un ministre responsable de la condition des personnes handicapées; la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* a été adoptée; une aide fiscale plus équitable et plus généreuse a été mise en place.

Un certain nombre de mesures supplémentaires sont prises en faveur des Canadiens handicapés :

- Le crédit d'impôt pour personnes handicapées sera porté de \$575 à \$700 à compter de l'année d'imposition 1991.
- La définition des dépenses admissibles au crédit d'impôt pour frais médicaux sera élargie de manière à comprendre les frais de préposés à temps partiel à domicile.
- Les dépenses faites par les employeurs afin de transformer les locaux en fonction des besoins des personnes handicapées deviendront entièrement déductibles l'année même.

- Les avantages sociaux offerts par l'employeur à des personnes handicapées pour leur permettre de travailler ou les aider dans leur travail ne seront plus imposables.

LE DÉFI DE LA PROSPÉRITÉ

Il est essentiel, pour assurer la prospérité future du Canada, de renforcer sa compétitivité dans un monde économique difficile et en évolution rapide. Une productivité plus forte améliorera notre compétitivité. C'est la clé de notre pouvoir d'achat futur.

Le gouvernement lancera un effort national en vue d'établir un nouveau partenariat pour la prospérité qui fera appel aux idées et aux efforts de tous les Canadiens. Un document d'étude sera publié au printemps afin d'aider à orienter le débat public vers l'établissement d'un large consensus sur les problèmes et leurs solutions.

Le gouvernement se propose de promouvoir les investissements en actions d'entreprises canadiennes en modifiant les règles fiscales applicables aux caisses de retraite, afin d'éliminer les distorsions qui, à l'heure actuelle, les font pencher en faveur des achats de titres de créance. Les propositions seront étudiées avec les parties intéressées.

ACCORDS FISCAUX FÉDÉRAUX-PROVINCIAUX

Les transferts aux provinces représentent des sommes trop importantes pour échapper aux restrictions des dépenses. Néanmoins, les principaux transferts aux provinces continueront d'augmenter plus vite que l'ensemble des autres dépenses de programmes fédérales.

Assurance-médicale

Certains craignent qu'une limitation de la croissance des transferts au titre du Financement des programmes établis ne réduise la capacité du gouvernement fédéral de continuer à faire respecter les principes nationaux régissant l'assurance médicale aux termes de la *Loi canadienne sur la*

santé. Des mesures législatives seront présentées afin que le gouvernement garde les moyens de faire observer ces principes. Les principes de la *Loi canadienne sur la santé* ne seront pas compromis.

Réforme des principaux programmes de transferts

En collaboration avec les provinces, le gouvernement fédéral envisagera les réformes susceptibles d'être apportées aux principaux programmes de transferts afin que le système assure le partage des possibilités et des avantages permis par la Confédération, soutiennent un Canada plus efficient et plus compétitif, et maintiennent les principes et les normes sur lesquels s'appuie la citoyenneté canadienne, tout en respectant la liberté d'action des provinces.

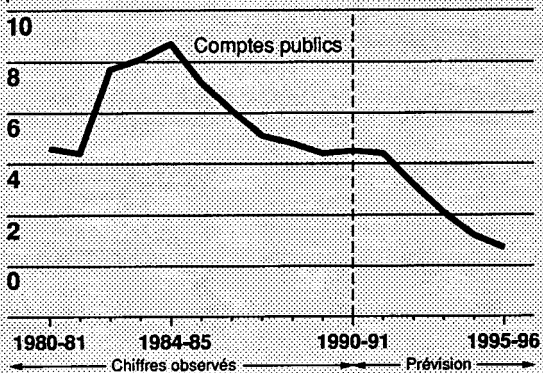
Le gouvernement sollicitera le point de vue des Canadiens sur ces questions importantes.

Accords fédéraux-provinciaux de perception fiscale

Les provinces, se disant préoccupées devant le fait que les accords fédéraux-provinciaux de perception

Graphique 5
Le déficit
1980-81 à 1995-96

pour cent du PIB



fiscale ne leur laissent pas une marge de manoeuvre suffisante pour faire face à leurs priorités, le gouvernement étudiera les possibilités de réforme dans un document de consultation qui sera publié au printemps.

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES

Les éléments du **Plan de reprise économique** se renforcent mutuellement. Une réduction des déficits et des emprunts de l'État se traduira par des conditions plus favorables à la baisse de l'inflation et des taux d'intérêt. Cela aidera à réduire le déficit en stimulant la croissance et en réduisant les frais de service de la dette publique.

La reprise économique s'amorcera au second semestre et s'accélénera l'an prochain. L'inflation et les taux d'intérêt diminueront. La croissance économique s'affermira et le revenu disponible réel des particuliers progressera constamment à moyen terme. La croissance de l'emploi débutera au second semestre et se précisera au cours des prochaines années.

«Je crois que ce budget nous aidera à reconquérir certains des éléments clés qui nous ont permis d'obtenir une forte croissance par le passé – une inflation faible, une bonne gestion financière et la volonté de travailler ensemble à notre réussite.

«La réalisation de ces objectifs peut raviver notre fierté et nous donner des raisons solides d'envisager l'avenir avec espoir et avec confiance – un espoir qui est important en cette phase de notre histoire. En effet, une économie forte renforcera notre unité nationale . . . et la foi en l'unité nationale rejaillira sur notre force économique.»

L'honorable Michael H. Wilson
le 26 février 1991